

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Service
du greffe

**SÉANCE ORDINAIRE du 8 octobre 2019 à 19 h 30,
sous la présidence de Monsieur le maire Guy Charbonneau,
à laquelle assistent
Mesdames les Conseillères Véronique Baril, Julie Boivin et Isabelle Hardy
ainsi que Messieurs les conseillers Pierre Berthiaume, Denys Gagnon et Keven Renière**

RÉSOLUTION N° 2019-10-352

Proclamation de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

- Attendu** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- Attendu** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- Attendu** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Attendu** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Attendu** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- Attendu** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 15 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- Attendu** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

De proclamer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines municipalité alliée contre la violence conjugale;

ADOPTÉE

EXTRAIT certifié conforme

Geneviève Lazure, greffière